

Lundi 18 décembre 2023

Conseil métropolitain du 18 décembre 2023
Budget primitif 2024 :
« Maintenir le cap de la transition social-écologique »

Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, permise notamment par le plan de sobriété adopté à l'unanimité en 2022, la Métropole maintient son cap en continuant d'investir pour la transition social-écologique. En 2024, le budget de la Métropole franchira le cap du milliard d'euros, dont 344,3 millions d'euros d'investissement (soit une hausse de 10%). Privilégier la sobriété et intensifier nos efforts pour répondre aux enjeux du siècle, c'est l'objectif du budget primitif 2024 présenté en conseil métropolitain ce lundi.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : *« La Métropole maintient pleinement son cap : la transition social-écologique. La succession des crises –sanitaire, climatique, économique, géopolitique- affecte les budgets, publics comme privés. Grâce à la gestion saine des finances métropolitaines, notre établissement a su absorber les chocs, faire face et continuer d'amplifier l'investissement.*

La Métropole maintient son effort sur les services publics du quotidien : les transports en commun, l'eau, les déchets, les grands équipements culturels et sportifs. Avec 344 millions d'euros d'investissement (+10%), notre intercommunalité s'affirme comme le 2^{ème} investisseur public local de Normandie.

Gestion rigoureuse...et gestion ambitieuse. La montée en puissance de l'investissement est un choix : c'est bon pour l'emploi et l'économie locale, c'est aussi bon pour le climat. Notre investissement est orienté fortement vers la transition social-écologique : mobilités durables, avec par exemple le grand chantier de la nouvelle ligne T5, renaturation et transformation écologique de l'espace public et de la voirie, transition énergétique, gestion durable de la ressource en eau, réduction et valorisation de nos déchets. Le budget 2024 permet aussi à notre collectif métropolitain de confirmer et d'amplifier nos choix en matière de développement soutenable, de rayonnement et d'attractivité : industrie décarbonée, tourisme, culture et sports, jeunesse et enseignement supérieur...

Notre fiscalité demeure significativement plus basse que la moyenne nationale. Nous faisons le choix de ne pas créer de taxe foncière métropolitaine. Les taux de nos principales taxes sont inchangés (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Cotisation foncière des entreprises...), et la dette augmente de manière pleinement maîtrisée, avec une capacité de désendettement stable.

Les temps sont difficiles, les crises s'additionnent. Dans ce contexte, la Métropole est au rendez-vous. On se bat, on ne lâche rien. »

Budget 2024

Tous budgets confondus, **le budget de la Métropole pour 2024 devrait s'établir à 1,018 Md€ contre 961 M€ en 2023. Les dépenses de fonctionnement seront de 619,9 M€ en 2024, contre 605,9M€ en 2023. Les investissements proposés devraient être proches de 344,3 M€, contre 309,3 M€ en 2023***. Dans l'incertitude générée par les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, la Métropole Rouen Normandie fait le choix de mobiliser ses moyens publics tout en adoptant des mesures fortes de sobriété. Si elle peut s'engager sur cette voie, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines et qu'elle adopte un budget assurant une gestion performante et sécurisée de ses ressources.

Ce budget ambitieux fait de la Métropole Rouen Normandie le deuxième acteur de Normandie, après la Région, en matière d'investissement public.

**de BP à BP*

Principales dépenses de fonctionnement

- **S'engager massivement dans la transition social-écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Dans le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. Elle privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour permettre un fonctionnement optimal.

Les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 137 M€ pour 2024. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 105,8 M€,
- ✓ L'exploitation des autres lignes de transport (Filor ..) : 7,6 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,2 M€,

➤ **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et de valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité. Les actions prévues en 2024 poursuivent la montée en puissance entamée depuis plusieurs années, marquée par un souci d'innovation, permettant de trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi. Les crédits directement consacrés à l'environnement en fonctionnement, hors salaires, s'élèvent à 1,9 M€.

➤ **Transition Énergétique**

Les dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2024 s'élèvent à 5,9 M€.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2024 sera marquée par le renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. Ce contrat modernisé devra mettre en action la volonté de Transition Sociale Ecologique de notre établissement.

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole organisatrice de ce service s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations.

Les missions confiées à la SPL ALTERN constituent un budget significatif. 3 M€ seront consacrés en fonctionnement à la contractualisation avec la SPL ALTERN.

➤ **Réduire et valoriser nos déchets**

L'évolution des modes de vie et de consommation, ainsi que les enjeux de réduction et de valorisation des déchets ont amené la Métropole à engager en 2023 des réflexions sur l'évolution de la collecte, la qualité de service et la modernisation de son réseau de déchèterie. Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques et la sobriété énergétique en adaptant lorsque c'est opportun le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques actuelles. Pour accompagner les changements de comportement nécessaires à la qualité du tri et à l'augmentation de la valorisation des déchets compostables (à la parcelle ou en apport volonté), le déploiement du Plan Réduisons les Déchets se poursuivra en 2024 pour renforcer les actions déjà engagées, notamment en direction de la réduction à la source, du réemploi et de l'économie sociale et solidaire. Ces évolutions conduiront également à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, ou à développer une carburant vertueuse des véhicules (bennes électriques), tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits. La formation à l'écoconduite sera par ailleurs renforcée. Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 41,7 M€ en 2024.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 7,8 M€. Ce montant inclut la participation aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse, et les hausses vont se poursuivre, la mise en place de la taxe GEMAPI permet de supporter ces augmentations.

➤ **Gestion des risques**

Il est prévu sur l'exercice 2024 un montant de 17,5 M€ pour notre contribution au SDDIS, en hausse de 3,5%.

• **Construire un territoire attractif et solidaire**

➤ **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole : développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2024. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,2 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI et 1,4 M€ pour la régie Rouen Normandie Création.

Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la Métropole s'engage sur 2024 pour un montant de 0,55 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus, colloques ou soutien de thèse).

Le dispositif d'aide à l'immobilier « Dynamique Location » est également reconduit pour 2024 (0,15 M€) pour répondre aux sollicitations des entreprises classiques ou ESS. La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€ pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme.

➤ **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2024 est prévu à hauteur de 2,7 M€. La Métropole continuera de soutenir fortement Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui fléchera notamment des actions autour de la qualité du tourisme. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 1,98 M€. Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. Un budget d'animation est prévu pour la valorisation de la côte Sainte Catherine dans le prolongement de l'étude (événementiel descente aux flambeaux). De plus, des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des chemins de randonnées.

Concernant les cotisations, la Métropole adhère depuis plusieurs années au comité d'itinéraire « la Seine à vélo ». Depuis 2022, la métropole adhère à Acteurs du tourisme durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière et à France Congrès Evènements, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires. Depuis 2023 la métropole adhère à l'institut pour la Ville et le commerce afin d'améliorer la veille thématique. La métropole soutiendra en 2024 la Galerie des Arts du Feu.

Dans la poursuite du plan de relance commerce approuvé en septembre 2021, la Métropole a subventionné en 2023 plusieurs programmes d'animations commerciales portées par les associations de commerçants de Rouen, Duclair, Grand Quevilly, Mesnil Esnard et du Pays d'Elbeuf. La Métropole a également subventionné les Vitrines de Rouen pour déployer un dispositif de chèques cadeaux sur l'ensemble du territoire. Au vu des résultats obtenus en 2022 et 2023, il est pertinent de pérenniser ces actions : la même enveloppe sera inscrite sur 2024 (160 000 €).

➤ **Culture**

En matière de développement culturel, l'ambition forte de la Métropole et la dynamique insufflée par la candidature au titre de Capitale européenne de la culture, nécessitent un budget important avec une hausse prévue en 2024. La Métropole entend travailler pour que l'absence d'obtention du titre ne soit pas un échec, en transformant cette séquence en opportunité, aux retombées positives, notamment par le maintien des multiples partenariats qui sont nés ainsi que de certains projets. Le budget 2024 s'élève à 17,5 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,5 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 1,8 M€ avec la perspective de la porter à 2 M€ lors de la première décision budgétaire modificative
- ✓ L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
- ✓ L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,8 M€,
- ✓ Le GIP Normandie Impressionniste : 0,3 M€

La Métropole participera également à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être citées parmi les manifestations habituelles le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le Festival Vivacité, Jours de fête mais également de nombreux évènements comme Forêt Monumentale 2, la pérennisation de Nuit Blanche ou le dernier volet du projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2024, la réunion des Musées métropolitains proposera une offre diversifiée et renouvelée dans le cadre de la 5^{ème} édition du festival Normandie Impressionniste. A l'occasion de Normandie Impressionniste 2024, la RMM engagera des actions de médiation à destination de tous les publics pour renforcer la cohésion sociale dans un esprit de promotion des droits culturels. La RMM sera particulièrement attentive à la parité des auteurs dans le cadre des publications autour des expositions et lors des évènements culturels et scientifiques. Des crédits importants sur 2024 sont fléchés pour la mise en œuvre du projet « chantier des collections ».

➤ **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 11,4 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Pour la saison 2023 – 2024 le montant des subventions versées aux clubs féminins dont la discipline est reconnue d'intérêt métropolitain augmente de 63 % par rapport à la saison précédente. Les subventions versées aux clubs féminins représentent 50 % du budget total de fonctionnement des équipes. Toutes disciplines sportives confondues, la Métropole accompagnera, en 2024, 63 équipes sportives de haut-niveau (équipes évoluant en championnat de France professionnel ou amateur de niveau national). Pour 2024, la Métropole participera au sport santé en accompagnant sous la forme d'une subvention annuelle à l'association Vital'Action qui assure la coordination de l'ensemble des maisons sport santé labellisées et présentes sur le territoire de la Métropole. Concernant le soutien au sport pour les personnes en situation de handicap, 6 dossiers ont été instruits pour l'achat d'équipement sportif handicap et subventionner 3 athlètes de haut niveau en situation de handicap. Pour 2024, il est proposé de reconduire les crédits.

À noter que la Métropole soutiendra en particulier les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Perche Elite Tour et le Tournoi de tennis féminin international WTA, événement sportif international féminin de référence qui évoluera en 2024 en catégorie supérieure (tournoi WTA 250) et sera par ordre d'importance le 2^{ème} tournoi indoor sur terre battue féminin au monde après celui de Stuttgart, classé WTA 500. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,9 M€. Cette régie gère l'exploitation du Kindarena et du stade Diochon.

➤ **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Les dépenses notamment en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été augmentées. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD), un groupe de travail s'est réuni pour établir le bilan du PTLCD et travailler sur l'état des lieux des besoins afin de définir les priorités pour les prochaines années. Sur 2024, le groupe de travail poursuivra ses travaux autour de l'élaboration du diagnostic de territoire et l'élaboration des orientations du futur contrat de ville en matière de lutte contre les discriminations. La Métropole versera des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets annuel et financera des actions de sensibilisation autour des discriminations dans le cadre du mois de la tolérance.

Concernant la stratégie santé, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 69,12% en 2024 par rapport à 2023 (0,6 M€).

L'augmentation de l'enveloppe « Subventions santé » est principalement due :

Aux engagements pluriannuels pris avec l'UFR santé de l'Université de Rouen à hauteur de :

- ✓ 500 000 € par an en moyenne sur 5 ans pour la création de postes d'enseignants / chercheurs dans différentes spécialités médicales (465 000 € en 2024 contre 300 000 € en 2023) ;
- ✓ 276 000 € sur 3 ans pour la création de la filière de formation en odontologie. La dépense pour cette année universitaire apparaît pour 2024 à hauteur de 70 000€ et c'est une augmentation nette par rapport au BP 2023.
- ✓ A la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) à hauteur de 40 000 € (30 000 € pour les postes de coordination des CLS communaux et 10 000 € pour les formations « dépistage précoce des cancers »).

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Durant l'année 2022 les services de prévention spécialisée ont accompagné individuellement 1 832 personnes.

Concernant l'année 2024, le budget augmente de 13 % pour atteindre 3,4 M€.

• Renforcer la cohésion territoriale

➤ Aménagement durable de l'espace public

26,2 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces actions. 2024 sera dans la continuité de 2023 avec la priorité donnée à la transition social-écologique avec un plan de renaturation du territoire : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera en nette diminution dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, de la modulation ou du renforcement de l'extinction de l'éclairage public. Les dépenses liées aux coûts énergétiques seront en forte baisse après les pics de 2022 et 2023 du fait également du nouveau marché qui débutera au 1^{er} janvier 2024.

➤ Soutien des communes

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,7 M€. La Métropole conservera en 2024, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 10,9 M€. Comme pour 2023, la métropole proposera en 2024 un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€ en fonctionnement. Pour rappel, ce dispositif contribue à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publiques non Métropolitains.

Principales dépenses d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La Métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2024 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social-écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement ou l'attractivité du territoire.

124 M€

S'engager massivement dans la transition social-écologique

➤ **Mobilité décarbonée pour tous : 77,6 M€**

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le 1^{er} poste budgétaire de la Métropole.

Parmi les principales dépenses pour 2024 :

- Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : 51,3 M€ (52 bus articulés électriques pour TEOR prévus entre avril et août, prototype rétrofit de bus et début de l'affermissement de la tranche optionnelle 1 rétrofit et acquisition de 9 bus standards électriques Ebusco).
- Ligne T5 : 14 M€,
- Ligne F1 Aménagement Sud : 3,8 M€,
- Gros entretien, renouvellement du métro : 7,9 M€,
- Aménagements dans les parkings en ouvrages : 2,4 M€
- Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 0,4 M€ (MAAS, hyperviseur, etc...)
- Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 13 M€ :

- Balade du Cailly : 1 M€,
- Seine à vélo : 0,4 M€,
- Etudes et travaux voie verte Duclair Villers-Ecalles : 2,5 M€,
- Réseaux structurants cyclables : 8,4 M€,
- Vélo station : 0,6 M€.

➤ **Environnement, biodiversité, agriculture durable : 10,9 M€**

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation dans toutes les communes : 4,4 M€

- Acquisitions de parcelles silicoles et de forêts : 0,8 M€.
- Amélioration des espaces et milieux naturels : 0,3 M€,
- Etude biodiversité : 0,4 M€,
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air, incluant la ZFE, et compte tenu du volume croissant des dossiers, des crédits en augmentation seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules : 4 M€ (CP 2024). Plus de 6 M€ ont déjà été versés au titre de ce dispositif.

➤ **Accélérer et accompagner la transition énergétique : 2,7 M€**

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues en matière de performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique, bien au-delà de la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé et devra être accentué dans les années à venir.

Parmi les principales dépenses, il est proposé d'inscrire 0,8 M€ pour le financement d'installations de chaleur renouvelable en gestion déléguée du fonds territorial dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial en cours de préparation avec l'ADEME, 0,4 M€ pour le dispositif KIT solaire, 0,2 M€ pour le dispositif fonds air bois et 0,8 M€ pour l'installation d'équipement de panneaux photovoltaïques.

➤ **Réduction et valorisation de nos déchets : 13,42 M€**

- 3,3 M€ concerneront le renouvellement de 4 véhicules. En effet, la métropole opère un renouvellement progressif vers des carburations propres et pour 2024 vers une carburant électrique ;
- 1,9 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 6,4 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 1,7 M€ : travaux dans les déchetteries.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 1,4 M€**

En 2024, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :

Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation.

Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, il a été créé une APCP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :

- Travaux incendie : nouveaux investissements
- Travaux incendie : mise en conformité de l'existant (0,4 M€)
- Renouvellement des hydrants (0,1 M€)

Il a également été prévu 0,2 M€ pour les fonds de concours liés aux travaux effectués par le SDIS (construction de casernes).

43 M€

Construire un territoire attractif et solidaire

➤ Développement économique : 19,9 M€ dont :

- Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 2,3 M€,
- Rénovation des parcs d'activités : 2,2 M€,
- Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 2,5M€,
- Enseignement supérieur et recherche : 9,3 M€,
- Aménagement des quais bas rive droite sur l'ancien site du Panorama : 1,7 M€,
- Participation au capital de sociétés locales (SEMVIT et SPL Parc Expo) : 0,9 M€,
- Etudes pour le futur centre des congrès : 0,5 M€.

➤ Tourisme, commerce : 5,9 M€ dont :

- Cœur de Métropole : 3,7 M€ sont inscrits pour finaliser la phase 1 avec des crédits mobilisés en études et travaux pour la rue Beauvoisine. Pour la seconde phase il est prévu sur 2024 le financement d'études de programmation (Pré aux loups, pont Boieldieu) et des études de Maîtrise d'œuvre (Vieux marché, Haute vieille Tour, rue Jeanne d'Arc...),
- Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,7 M€,
- Tourisme de randonnée : 1,1 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
- Tourisme fluviale : 0,3 M€
- Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,1 M€.

➤ Culture : 7,83 M€ dont :

- Diverses acquisitions pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,7 M€,
- Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 0,2 M€,
- Pôle muséal Beauvoisine : 3,6 M€ (crédits de paiement),
- Travaux Pôle muséal Corneille et Fabrique des savoirs (0,7 M€),
- Travaux et renouvellement équipement 106 : 0,6 M€,
- Etudes réhabilitation chai à vin Rouen : 0,2 M€,
- ESADHaR, aménagement divers : 0,3 M€
- Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen, participation 2024 : 0,75 M€,
- Spectacle Cathédrale de Lumière : 0,13 M€.
- Des crédits pourront être proposés quand l'élaboration du « FACIL culture » aura été effectuée.

➤ Sports, loisirs : 3,7 M€ dont :

- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,4 M€,

- Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,2 M€,

- Etudes pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur l'île Lacroix en remplacement du skatepark devant être démoli dans le cadre du projet Rouen Flaubert : 0,1 M€.

➤ **Santé : 5,3 M€ dont :**

En complément des dépenses de fonctionnement prévues en 2024 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. En effet, une autorisation de programme (AP) a été votée pour 17 M€ pour investir dans 10 projets portés par des établissements de santé pivots sur le territoire métropolitain. La hausse du budget s'explique par la mise en œuvre du Ségur de la Santé.

Les dépenses 2024 concernent :

- Le projet de reconstruction et de surélévation du bâtiment central afin de regrouper les unités de réanimation et de surveillance continue de Charles Nicolle : 1,25 M€,
- La modernisation des parcours de périnatalité et le regroupement des plateaux médico techniques concernant les activités mères et enfants du pavillon Martainville à Charles Nicolle : 1,7 M€,
- Le développement et la modernisation des activités d'addictologie, de médecine interne et de gériatrie sur le site de Saint Julien à Petit Quevilly : 0,2 M€,
- L'augmentation capacitaire du centre de lutte contre le cancer : 0,4 M€,
- L'acquisition du logiciel ETHOS : 94 K€,
- La construction d'une Maison des femmes : 69 K€,
- La participation à des opérations intra hospitalière à Saint-Etienne-du-Rouvray : 0,55 M€,
- Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants sur un nouveau site à Elbeuf : 0,24 M€.

31 M€

Penser et aménager le territoire durablement

➤ **Grands projets urbains, aménagements : 14,43 M€ dont :**

- Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA qui a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet : vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics. Les travaux d'aménagement de la ZAC se poursuivront sur 2024 en générant des dépenses importantes dans le bilan de concession, notamment pour les travaux du parc canal et ceux des remblais (2ème phase). Le montant de la participation à verser pour 2024 s'élèvera à 7,4 M€.
- Pont Flaubert : raccordement Sud : 4,4 M€. La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la

période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2024 tient compte de l'avancement des travaux.

- Mandat Bords de Seine : les travaux d'aménagement des abords du hangar 105, initialement prévus en 2023, seront réalisés en 2024. Ils donneront lieu au versement d'une avance à la SPL de 0,9 M€.
- Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,5 M€. Le montant de l'Autorisation de Programme s'élève à 24 422 545€ TTC Les prévisions des dépenses 2024 concernent la finalisation des lots travaux et le préfinancement des travaux nécessaires à la réparation des désordres apparus sur les bâtiments. De plus, des crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel technique et le financement d'aménagements à la suite des contrôles réglementaires (aire de jeux).
- Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,9 M€. Poursuite des engagements financiers dans le cadre de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour affiner la conception technique et environnementale du quartier (élaboration du plan guide), réalisation de diverses études techniques (dont études hydrauliques) et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment pour la mise en place de la concertation). Des études concernant la redynamisation du quartier existant seront également prévues dont la poursuite de l'étude de stratégie commerciale.

➤ **Planification Urbaine : 1,3 M€**

La Loi Climat Résilience et les arbitrages retenus (révisions concomitantes, SCoT-AEC) ont conduit à reconfigurer les attendus, le champ et la configuration des études et de la conduite des projets de planification urbaine. En 2023, la métropole a souhaité élaborer un Scot AEC et réviser le PLUI en conséquence. En 2024, une AP a été créée pour un montant de 5,2 M€. Le budget global de l'élaboration du SCoT AEC et de la révision du PLUI intègre le financement de la révision du PCAET et l'élaboration de son plan d'actions ; le budget concertation, des études connexes, l'AMO juridique et d'ordonnancement. La métropole va se faire accompagner par des cabinets extérieurs dans la réalisation des documents. Pour 2024, il est prévu des prestations à hauteur de 1,1 M€.

➤ **Stratégie foncière : 6,9 M€**

L'année 2023 a été marquée par l'approbation en mars d'un document cadre sur la Stratégie Foncière Métropolitaine. L'investissement pour la mise en œuvre de cette Stratégie est estimé à 77 000 000 € sur une période de 15 ans, soit un rythme moyen d'investissement de l'ordre de 5 000 000 € l'an. En 2023, le rythme des acquisitions réalisées directement par la Métropole a été particulièrement soutenu. Il devrait représenter un montant de l'ordre de 8 000 000 €. Parallèlement, le montant des rachats auprès de l'EPF devrait atteindre 2 000 000 €, et porter principalement sur des biens immobiliers arrivant en fin de portage sur les secteurs Saint-Sever Nouvelle Gare et de la Plaine de la Ronce. En 2024, la montée en puissance opérationnelle de la Stratégie foncière devrait se poursuivre. Des acquisitions foncières sont notamment à prévoir dans le cadre du déploiement de la Stratégie foncière Habitat ou en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR). Des rachats EPF sont par ailleurs programmés pour un montant de 1 300 000 €. Les rachats concerneront le secteur Saint-Sever Nouvelle Gare (fonciers arrivant en fin de portage) et les ZAC Flaubert et Luciline (rachats d'espaces publics aménagés destinés à intégrer le domaine public métropolitain).

A compter de 2024, les acquisitions foncières et rachats EPF seront traités dans le cadre d'une Autorisation de Programme. Pour l'année 2024, les Crédits de Paiement sollicités s'élèveront à environ 6,5M€.

En matière de traitement des friches, la totalité des crédits inscrits au budget 2023 devrait être engagée. Les besoins pour 2024 sont évalués à 1 452 100 €. Il s'agira en particulier de poursuivre les études et travaux concourant au recyclage du secteur Seine Sud, de solder l'opération Cousin Corblin à Elbeuf et d'engager les premières démolitions sur le site de l'îlot Nétien à Rouen, retenu pour l'implantation du futur Centre des Congrès.

➤ **Habitat : 8,2 M€**

La Métropole a adopté son Programme de l'habitat (PLH) 2020-2025 le 16 décembre 2019. Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Les aides à la production de logements sociaux prévus au titre du PLH sont liées à la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aux dossiers de demandes de financement qui sont déposées chaque année.

A compter de 2024, ces aides seront gérées dans le cadre d'Autorisations de Programme millésimées, d'une durée de 4 ans.

Sur le sujet des copropriétés, l'année 2023 devrait voir se concrétiser plusieurs opérations accompagnées suite au travail effectué par ALTERN et par les opérateurs ANAH.

L'année 2024 devrait être caractérisée par une montée en puissance de l'action en faveur des copropriétés. Les besoins de financements sont chiffrés à 1,5 M€.

79 M€

Renforcer la cohésion territoriale

➤ **Voiries, espaces publics : 57,1 M€**

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2024, la Métropole poursuivra son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes par pôle » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de renaturation et de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique des sources énergivores par un éclairage de type LED. Une enveloppe spécifique de ce PPI est consacrée à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir. Cette enveloppe a été renforcée par rapport à la délibération du 5 juillet 2021.

Les principales dépenses sur 2024 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 9,9 M€, dont les travaux du pont Corneille pour 5,7M€ (sur un montant total de 25 M€), la réhabilitation du tunnel Saint Herbland pour 1,5, M€ sur un montant total de 5,5 M€ et 2,7 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
- Travaux de voirie, d'espaces publics, d'éclairage public, : 59,3 M€ dont :
 - Projets de territoires : 5,2 M€, (Travaux pour la création d'une liaison cyclable entre le collège Le Cèdre et le parc animalier de la forêt de Roumare à Canteleu, Travaux pour la requalification de la RD 64 à Berville-sur-Seine et la création d'une zone d'attente pour les usagers du bac...),
 - Rénovation de l'éclairage public dans les 5 pôles : 11,3 M€,
 - Requalification des voiries et espaces public :27,61 M€,
 - Projets ANRU : 11,1 M€ à Petit Quevilly, Saint Etienne Oissel, Elbeuf, Cléon, Darnétal,
 - FSIC ANRU : 1 M€.

➤ **Aires d'accueil des citoyens français itinérants : 3,2M€**

Sur l'agglomération, une forte proportion de la population du voyage recherche un point d'ancrage qui s'orientera vers une sédentarisation déjà effective mais laissée en partie sans réponse jusqu'à maintenant. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2022 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux ont été réalisés en 2023 sur la commune de Mesnil-Esnard pour un achèvement au premier semestre 2024. La Métropole Rouen Normandie souhaitant fermer l'aire de Rouen/Petit-Quevilly à la suite de l'incendie de Lubrizol. Le projet de 20 emplacements familiaux sur la commune de Petit-Couronne à proximité du Zénith sera construit pour répondre à ce besoin. En parallèle, les études seront menées pour aménager une aire familiale de 8 emplacements à Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Pour 2024, les crédits sont les suivants :

- Projet Petit-Couronne : 2 2 M€,
- Projet Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 0,6 M € pour le démarrage du chantier en 2024,
- Projet Mesnil-Esnard : 0,4 M€ pour terminer la phase de construction.

➤ **Dotations des communes : 6,4 M€**

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL/ FSIC) : 4 M€ au BP 2024. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique.
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 1,7 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

17 M€

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

La modernisation des fonctions support ayant pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers, est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la Métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, à la transition numérique et les moyens des services. Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2024. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc de véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. La Métropole a notifié un premier marché pour l'acquisition de véhicules électriques légers d'occasion. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages). En 2023, 41 véhicules légers électriques ont été commandés afin de poursuivre l'électrification du parc et de répondre aux nouveaux besoins. L'ensemble des véhicules disponibles en libre-service ont été électrifiés à l'exception d'un véhicule utilitaire.

Concernant les véhicules utilitaires, un Système d'Acquisition Dynamique a été mis en place pour permettre l'acquisition en lien direct avec les technologies développées par les constructeurs. En 2023, le SAD a permis l'acquisition de 35 véhicules utilitaires légers et 20 gros utilitaires.

Un travail est en cours pour mutualiser les directions informatiques de la ville de Rouen et de la Métropole, avant de proposer l'élargissement aux autres communes volontaires. Cette approche permettra de consolider nos moyens dans un secteur stratégique et d'essayer de faire face au mieux aux enjeux de cybersécurité.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le CRTE reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022 afin d'acter la programmation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et d'amender le tableau recensant les

projets métropolitains et communaux pouvant s'inscrire dans le cadre du CRTE. Un nouvel avenant actualisant ces éléments devrait être signé d'ici fin 2023-début 2024.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements : 4 projets d'aménagements cyclables ont été lauréats en 2021 (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) et en 2022 (Avenue du Mont-Riboudet et avenue du Mont aux Malades et rue Tronquet à Mont-Saint-Aignan) de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention totale de 2,09 M€. Au titre de 2023, le dossier portant sur l'aménagement cyclable Duclair-Villers-Ecalles a été déposé mais non retenu.

Les projets d'aménagements cyclables Boos/Franqueville, boulevard de l'Europe et Rouen/Mont-Saint-Aignan bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, pour un montant total de 3,6 M€. Ils seront soldés prochainement.

La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 40 312 € a été formulée en 2023, représentant 75% du coût du poste.

La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP.

Un dossier a été déposé pour une étude expérimentale sur les externalités du commerce, au titre du FNADT, en attente de retour de la Préfecture.

Un nouveau levier de financement visant à accélérer la transition écologique des territoires, le « Fonds vert », a été mis en place par l'Etat début 2023. Sur les différents dispositifs déclinés, 33 dossiers ont pu être déposés. A ce stade, 21 projets ont reçu un avis favorable pour un montant d'aide de près de 15 M€ (aménagements cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique des Feugrais et Couperin, éclairage public...). Ce montant élevé, est notamment lié à la mise en place d'une enveloppe spécifique pour les territoires engagés dans une ZFE. Des demandes d'avance ont d'ores et déjà pu être formulées. Ce fonds devrait être reconduit en 2024.

Europe :

La Métropole est lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living- lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur. Le MAAS bénéficie d'un financement FEDER de plus de 2,2 M€ sur le programme européen 2021-2027.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement et a pu être abondée pour atteindre 16,9 M€.

Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 3 projets supplémentaires ont pu être présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte, prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé et aménagement cyclable du Mont Riboudet pour un montant FEDER de plus de 3,8 M€. Ces opérations devront connaître une fin d'exécution en novembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Dans le cadre du programme 2021-2027 (FEDER FSE+ FTJ Normandie), 11 dossiers sous maîtrise d'ouvrage Métropole ou RNA ont été déposés en 2022/2023 sur les AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion de friches », « amélioration de l'accès aux soins en Normandie » , « pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares », le dispositif « numérisation des transports urbains propres » et le dispositif « investissements culturels et patrimoniaux » pour un montant de subvention sollicité de plus de 23 M€.

Depuis plus de 5 ans, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact, réseau porté par Clermont Auvergne Métropole, de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Une réflexion est engagée sur les suites pouvant être données au projet.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen POLIS de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS offrant une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Un déplacement des vice-présidents à Bruxelles ayant eu lieu en octobre 2023, ouvre de nouvelles perspectives de financement et de partenariats.

Partenaires locaux :

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets est engagée, soit totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 107,5 M€ représentant un taux d'engagement de 81,49 %. Près de 87 M€ ont été perçus, soit un taux d'encaissement de plus de 80%.

Les négociations pour le futur contrat 2023/2027 sont en cours avec la Région Normandie. Le montant des financements envisagés par la Région sera revu à la baisse (montant de 60 M€ évoqué).

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime sur la période 2015/2022 portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. L'intégralité des opérations a été engagée pour un montant de 27,8 M€ et les versements, d'un montant total de 26,79 M€, représentent un taux d'encaissement de plus de 96 %.

Les négociations sont finalisées pour le prochain contrat de territoire portant sur la période 2023/2027 avec l'inscription de 6 projets sous maîtrise d'ouvrage Métropole. Contrairement au contrat précédent, celui-ci comprend également des projets sous maîtrise d'ouvrage communale (7). La Métropole et le Département devraient délibérer en février 2024, pour un financement FDADT inscrit à hauteur de 22,84 M€ au total, sur les 13 projets.

Au regard du budget prévisionnel 2024 :

- la CAF Brute s'établirait à 88,2 M€ pour les 8 budgets consolidés (73,6 M€ au BP 2023),
- les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 344 M€ (soit une augmentation des inscriptions par rapport à 2023 : 309 M€),
- la capacité de désendettement théorique (plafond) affiche une légère diminution par rapport à l'exercice prévisionnel du BP 2023 (8,29 années contre 7,82 années en 2024)

L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole est consultable sur www.metropole-rouen-normandie.fr

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61